

**CONFÉRENCE DE PRESSE
MARDI 28 SEPTEMBRE**

**Entrée Nord-Est d'Avignon-
Carrefour de Realpanier :
place aux vélos et aux piétons !**
Aménagement et apaisement du giratoire
de Realpanier, rue Chabrol et avenue de
l'amandier



AVIGNON
Ville d'exception

Le Conseil départemental de Vaucluse et la Ville d'Avignon ont aménagé le carrefour giratoire de Réalpanier, ainsi que le carrefour entre l'avenue de l'Amandier et la rue Claude-Chabrol, afin d'améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes. Objectif de ces investissements de près d'1,5 million d'euros ? Promouvoir les modes de circulation doux en milieu urbain.

LES AMÉNAGEMENTS

Réalpanier

- Traitement du giratoire pour réduire la **vitesse des véhicules et créer une voie verte sécurisée** (pour les piétons et les cyclistes), de la D901 à l'Est (route de Morières-les-Avignon), la D28 au Nord (St Saturnin), l'avenue Pasteur du Pontet, à la route de Morières à l'Ouest et l'avenue de l'Amandier au Sud
- Création à l'intérieur du giratoire de **plateaux à sections limitées à 30 km/h** (limitées avant travaux à 50 km/h en théorie, 70km/h en pratique), dotés d'un **marquage au sol spécifique** donnant la priorité au passage des cyclistes aux intersections, d'un **dispositif innovant de détection des cyclistes et des piétons** avec information dynamique aux automobilistes, et de **panneaux dynamiques indicateurs de vitesse**
- Traitement de la voie verte en enrobés colorés
- Réaménagement de l'ancienne départementale (tronçon à l'abandon) permettant le **passage le long du canal de Vaucluse**
- **Création d'un petit parking** côté route de Morières, avec traitement de la surface en pavés perméables et **aménagement d'un espace arboré**. Agrandissement du trottoir (moins d'un mètre au passage le plus étroit) avec mise en place d'une passerelle sur le canal de Vaucluse)

La Voie Verte de Réalpanier, une liaison structurante à plusieurs titres :

Elle relie l'Est de la ville aux communes limitrophes

Elle constitue un tronçon du parcours de la Via Rhôna provisoire



Rue Claude Chabrol

- Traitement de la rue pour **réduire la vitesse des véhicules et créer un itinéraire sécurisé** pour les cycles : mise en sens unique (Est vers Ouest) et suppression d'une voie utilisée afin de créer une piste cyclable bidirectionnelle protégée des véhicules par une bordure béton.

- Désimperméabilisation d'un îlot côté Ouest avec **plantation d'arbres**



Avenue de l'Amandier

- Pérennisation des aménagements Covid testés en 2020.

- Réduction de la largeur de la voirie pour **réduire la vitesse des véhicules** (limitée à 50km/h mais peu respectée) en restant compatible avec le classement en RGC (Route à Grande Circulation) et **création d'une voie verte** côté Ouest protégée des véhicules par une bordure béton.

- Désimperméabilisation d'une partie de l'ancienne voirie et **création d'un espace végétalisé** à l'intersection avec la rue Claude Chabrol. Utilisation de béton drainant pour le tronçon de voie verte au Nord.



Ces aménagements ont permis :

1. De supprimer un point noir du réseau cyclable en entrée de ville Nord-Est, reliant plusieurs infrastructures cyclables existantes sur Avignon et les communes avoisinantes ;
2. D'offrir un accès sécurisé aux habitants du Pont des Deux Eaux et de l'Amandier à la zone commerciale de Réalpanier ;
3. D'offrir une accessibilité cyclable renforcée depuis et vers les grands équipements scolaires du Pont des Deux Eaux (collège Gérard Philippe et Lycée René Char).

UN ENTRETIEN COMMUN DU CARREFOUR ET DE SES ABORDS

Par convention, il est prévu que :

Le Département assurera et prendra à sa charge :

- L'entretien et la viabilité des chaussées départementales : RD 28, RD901 et giratoire
- La signalisation verticale directionnelle non communale
- L'entretien des espaces verts du giratoire et de ses abords : fossés, accotements naturels, talus, centre du giratoire

La Ville d'Avignon gèrera :

- L'entretien des trottoirs, du mobilier urbain et de la signalisation de police
- La maintenance et la gestion de l'éclairage public
- L'entretien, la viabilité et la gestion de la piste cyclable

COÛT TOTAL DES AMÉNAGEMENTS

1 320 000 euros pour la voie verte et la sécurisation du giratoire de Réalpanier

Conseil départemental de Vaucluse : **660 000 euros**

Ville d'Avignon : **660 000 euros**

Pour ces travaux, le département a déposé un dossier de demande de subvention FEDER dans le cadre du plan de relance européen « REACT EU » et de l'appel à projet lancé par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur pour soutenir les aménagements cyclables en faveur de la mobilité du quotidien. L'instruction de cette demande est en cours.

163 000 € de la Ville d'Avignon pour l'aménagement de la rue Claude Chabrol et de l'avenue de l'Amandier :



CALENDRIER

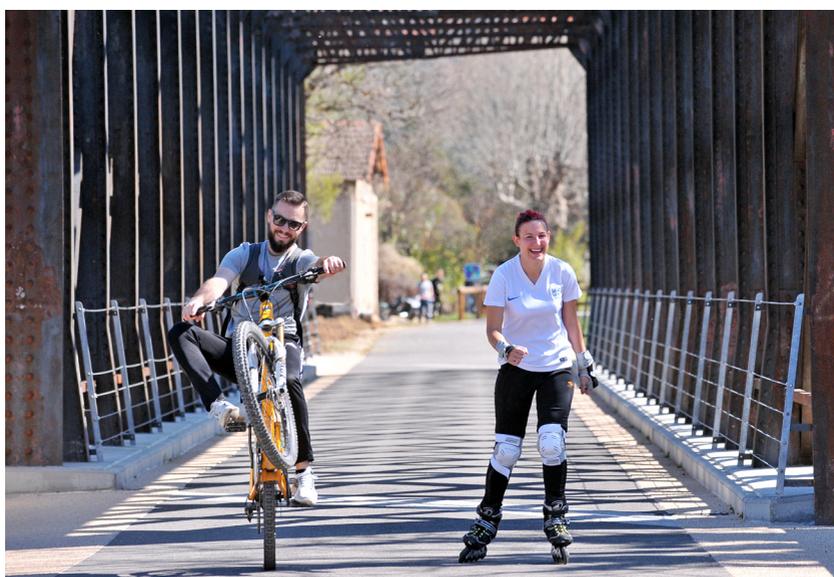
Les travaux de Réalpanier se sont échelonnés de septembre 2020 à février 2021, et jusqu'en juin 2021 pour Claude Chabrol et Amandier. Des compléments de plantations seront réalisés à l'automne 2021.

LE DÉVELOPPEMENT DU VÉLO ET DES MOBILITÉS DOUCES UNE PRIORITÉ POUR LE DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

Des déplacements quotidiens aux balades en famille en passant par le cyclotourisme ou les pratiques plus sportives, comme le VTT ou le Gravel, le Vaucluse est bel et bien une formidable terre de vélo.

Le Conseil départemental de Vaucluse a donc souhaité se doter d'un schéma vélo avec des objectifs atteignables à l'horizon 2025. Ces projets se déclinent selon plusieurs axes : **développer la pratique pour tous, structurer les itinéraires pour permettre au vélo de devenir un mode de transport au quotidien à part entière, ou encore placer le vélo au cœur de la stratégie de développement touristique.** Dans ce cadre, le Département a notamment initié des appels à projets pour soutenir les projets des communes ou aider à la mise en place d'arceaux de stationnements.

Parallèlement, le Conseil départemental accélère son programme d'investissement (avec l'aide de l'État, de la Région, du FEDER) pour favoriser à la fois les mobilités douces et l'attractivité du territoire, en poursuivant notamment l'aménagement de ses trois véloroutes dans le respect du schéma vélo 2019-2025.



- **ViaRhôna.** . Entre Caderousse et l'île de l'Oiselay (Sorgues), 15,3 kilomètres de voies en site propre seront mis en service en octobre, complétant ainsi les quelques 36 km de linéaire déjà réalisés. Il reste maintenant à relier l'île de l'Oiselay à Avignon. Ces travaux comprendront la restauration du Pont des Arméniens ainsi que la construction d'une passerelle entre l'île de l'Oiselay et l'île de la Motte puis la Barthelasse (à partir du début 2022 pour environ 12 mois).

- **Véloroute du Calavon.** La section entre Robion et Cavaillon (4,8 km) a été mise en service cet été, incluant un ouvrage permettant le passage sécurisé sous la RD2. L'ensemble constitue un itinéraire sécurisé de plus de 53 km depuis Saint-Martin de Castillon jusqu'à Cavaillon (RD973). Une dernière phase sera ensuite entreprise pour une liaison jusqu'à la limite des Bouches-du-Rhône.

- **Via Venaissia.** Les travaux de jonction entre Pernes-les-Fontaines et Velleron (4 km) sont en cours. Début 2022, les travaux de la section Pernes-Carpentras débuteront. Une nouvelle liaison entre Jonquières et Orange va également voir le jour. Les études sont en cours et sa réalisation va être possible grâce à un partenariat avec la Communauté de Communes du Pays Réuni d'Orange. La véloroute sera ainsi reliée à la ViaRhôna, ainsi qu'à la Véloroute du Calavon au sud au niveau de Robion, en réutilisant un réseau de petites voies communales. A terme, les trois véloroutes seront toutes raccordées.

A terme, les trois véloroutes du Vaucluse seront toutes raccordées.

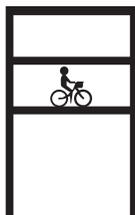
LA VILLE D'AVIGNON ENGAGÉE EN FAVEUR DES MODES DOUX



Avec 48,14 km cyclables créés depuis 2014, la Ville d'Avignon comporte aujourd'hui 184km de linéaire de pistes. Exemples : Voie verte Confluence, chemin des Canaux, tour des Remparts, piste bis directionnel avenue Monclar...



Accessibles 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, les Parcs à vélo sécurisés vous facilitent la vie ! Créés sur une proposition de l'association *Roulons à vélo* dans le cadre du budget participatif, deux parcs de ce type sont à ce jour en service ; ils seront bientôt rejoints par de nombreux autres.



**1550 arceaux
sur 432 sites
soit 3100 places**



Plusieurs stations de réparation-gonflage et de gonflage en libre-service, repérables à leur couleur jaune, sont à votre disposition à des points stratégiques de la ville et le long des voies cyclables.

Tous à vélo

Plan local de déconfinement



La Ville d'Avignon propose une prime de 50 euros pour l'acquisition ou la réparation d'un vélo d'occasion dans la limite de 50% de financement du coût global de l'achat.

Prime applicable auprès des vélocistes agréés et associations d'usagers.

Cette prime est réservée aux particuliers majeurs résidant sur le territoire,

- limitée à 1 vélo par foyer, par an,
- conditionnée par l'engagement du bénéficiaire de ne pas revendre le vélo avant une période d'une année à compter de sa date d'achat ou de réparation,
- le vélo doit être acheté d'occasion ou réparé auprès d'un professionnel agréé ou d'une association d'usagers du vélo, et être doté des équipements de sécurité en bon état (freins, pédalier, ...),
- l'aide s'appliquera à partir du 11 mai 2020 et jusqu'à épuisement du fonds (600 bénéficiaires).

Le bénéficiaire présentera les pièces suivantes

- un justificatif de domicile de moins de 6 mois
- une pièce d'identité justifiant l'âge du demandeur
- une facture acquittée de moins de 6 mois
- un relevé d'identité bancaire
- la convention dûment remplie et signée comprenant les conditions de l'aide et l'attestation sur l'honneur de non revente du vélo pendant une durée d'une année.



AVIGNON
Ville d'exception